

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ALGORIEL**

(Eurolist)

1. Par courrier du 30 janvier 2006 reçu le jour même, la société GFI Informatique (119 rue Championnet 75018 Paris), représentée par Monsieur Jacques Tordjman, a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 30 janvier 2006, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, du tiers, de 50%, des deux tiers du capital et des droits de vote de la société ALGORIEL, et détenir indirectement, par l'intermédiaire de la société Adeliior, 1 497 897 actions ALGORIEL représentant autant de droits de vote, soit 80% du capital et 79,88% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte du transfert au profit de GFI Informatique de l'intégralité des actions d'Adeliior<sup>2</sup>, GFI Informatique détenant depuis lors 100% du capital et des droits de vote de cette société.

2. La déclaration d'intention suivante a été effectuée par le même courrier du 30 janvier 2006 :

« La déclaration d'intention suivante est effectuée, conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du code de commerce, GFI Informatique pour les douze mois à venir :

- GFI Informatique agit seul vis-à-vis de la société ALGORIEL,
- Conformément aux dispositions de l'article 234-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la prise de contrôle indirecte par GFI Informatique de la société ALGORIEL n'entraîne pas l'obligation pour GFI Informatique de déposer un projet d'offre publique visant la totalité des titres donnant accès au capital de cette dernière dans la mesure où ALGORIEL ne constitue pas une « part essentielle » des actifs de la société Adeliior.

En effet,

- la part du chiffre d'affaires réalisé par ALGORIEL (6 778 K€) ne représente que 18% du chiffre d'affaires du groupe Adeliior,
- ALGORIEL et sa filiale ALGORIEL TECHNOLOGIES ont réalisé une perte globale de 628 K€ par rapport à un bénéfice net part du groupe Adeliior de 654K€,
- la valeur nette comptable des titres ALGORIEL est égale à 2 352 K€, soit 27% de la valeur bilantielle de l'ensemble des participations d'Adeliior,

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 872 375 actions représentant 1 875 178 droits de vote.

<sup>2</sup> Ce transfert résulte principalement de l'apport en nature des actions Adeliior par les anciens actionnaires de cette société à GFI Informatique (les sociétés Reminvest, Cita FCPR 1, Auteuil Conseil et Monsieur Vincent Rouaix), le restant ayant été acquis par GFI Informatique (soit 9% des titres d'Adeliior).

- ALGORIEL n'est propriétaire d'aucun actif (logiciel, brevet, etc.) déterminant ou essentiel pour le développement d'Adelior,
- le résultat opérationnel courant d'ALGORIEL s'élève à – 835 K€, celui d'Adelior à 1 181 K€,
- les capitaux propres consolidés d'ALGORIEL s'élèvent à – 279 k€, ceux d'Adelior à 8 540 K€,
- le total du bilan consolidé d'ALGORIEL s'élève à 4 252 K€, celui d'Adelior, à 36 112 K€.

En outre, l'activité d'Algoriel et de son unique filiale (assistance technique sans forte valeur ajoutée) ne présente aucune particularité ni valeur ajoutée spécifique au regard de la société Adelior ;

GFI Informatique et/ou Adelior n'excluent pas la possibilité de procéder à des achats d'actions ALGORIEL complémentaires en fonction des opportunités de marché et de l'évolution du cours de bourse ;

GFI Informatique recomposera naturellement le conseil d'administration d'ALGORIEL ».

---